

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

Décret n°.....98-391.....du...9 novembre 1998...
portant création, attributions et organisation du centre de formation
et de perfectionnement des professionnels
de l'information et de la communication

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

TITRE I : DE LA CREATION

Article premier : Il est créé un service public à caractère culturel dénommé centre de formation et de perfectionnement des professionnels de l'information et de la communication.

TITRE II : DES ATTRIBUTIONS

Article 2 : Le centre de formation et de perfectionnement des professionnels de l'information et de la communication est chargé, notamment, de :

- organiser la formation des personnels de l'information,
- assurer le perfectionnement et le recyclage des cadres et autres agents de la communication ;
- effectuer des recherches relatives à la profession de journaliste et à l'univers des médias.

TITRE III : DE L'ORGANISATION

Article 3 : La direction du centre de formation et de perfectionnement des professionnels de l'information et de la communication , outre le secrétariat dirigé et animé par un secrétaire qui a rang de chef de bureau, comprend :

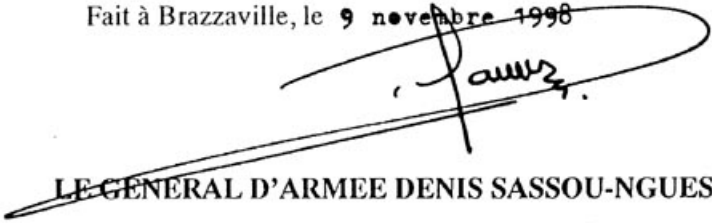
- le service de la scolarité ;
- le service de la documentation et des archives ;
- le service administratif et financier.

TITRE IV : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 4 : Les attributions et l'organisation des services, à créer, sont définies par arrêté du ministre.

Article 5 : Le présent décret sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 9 novembre 1998

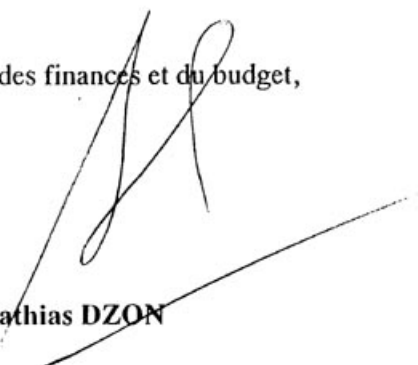

LE GENERAL D'ARMEE DENIS SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication,
porte-parole du Gouvernement,


François IBOVI

Le ministre des finances et du budget,


Mathias DZON

La ministre de la fonction publique
et des réformes administratives,


Jeanne DAMBENDZET